



CLOUTIER+LONGTIN inc.
Société de comptable professionnel agréé

450, rue du Parc, Suite 113
Saint-Eustache, Québec J7R 7G6

T. 450-472-2828 | T. 514-289-2888
F. 450-472-8668

Rapport de l'auditeur

À la direction du centre international Unisféra:

Nous avons audité les affirmations suivantes faites par la direction du Centre international Unisféra (l'«Organisation») au 7 mai 2020 selon lesquelles:

Déclaration de la direction de *Centre international Unisféra* (aussi connu sous le nom «*Planetair*») quant à la conformité de l'Organisation aux engagements pris envers ses contributeurs relativement au retrait et à l'attribution de réductions d'émissions de gaz à effet de serre (crédits-carbone) certifiées et au versement de contributions à des organismes partenaires

1. L'Organisation a retiré du marché une quantité suffisante de réductions d'émissions vérifiées (RÉV) pour se conformer aux engagements qu'elle avait pris envers ses contributeurs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019.
2. L'Organisation s'est fait attribuer une quantité suffisante de réductions d'émissions prévues (RÉP) pour se conformer aux engagements qu'elle avait pris envers ses contributeurs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019.
3. Les RÉV retirées et les RÉP attribuées résultent de projets de réduction d'émissions certifiés *Gold Standard*. Exceptionnellement, à la demande de certains clients, des RÉV retirées et des RÉP attribuées résultent de projets de réduction d'émissions certifiés *Voluntary Carbon Standard (VCS)*.
4. Les RÉV et les RÉP certifiées *Gold Standard* sont sérialisées et ont été définitivement retirées (RÉV) ou attribuées (RÉP) dans le registre de la *Gold Standard Foundation*. Les RÉV et les RÉP certifiées *VCS* sont sérialisées et ont été définitivement retirées (RÉV) ou attribuées (RÉP) dans le registre *APX VCS Registry*.
5. L'Organisation a versé les contributions à des organisations à but non lucratif tiers conformément aux engagements qu'elle avait pris envers ses propres contributeurs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019.

La direction de l'Organisation est responsable de ses affirmations. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les affirmations de la direction sur la base de notre audit.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous avons respecté les règles du code de déontologie applicables à la pratique de la comptabilité publique et relatives aux missions d'assurance, émises par divers organismes comptables professionnels, qui sont fondées sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, confidentialité et comportement professionnel.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes en matière de missions de certification établies par CPA Canada, qui figurent dans le Manuel de CPA Canada - Certification (chapitre 5025).

Selon ces normes, nous planifions et réalisons notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable qui nous permet d'exprimer notre opinion selon laquelle l'affirmation de la direction n'est pas matériellement inexacte. Notre audit comprenait:

1. Obtenir une compréhension des politiques, procédures et contrôles de l'Organisation mis en place pour se conformer aux règlements;
2. Tester et évaluer les preuves pour appuyer les affirmations de la direction; et,
3. Effectuer toute autre procédure que nous avons jugée nécessaire dans les circonstances.

Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à notre opinion.

À notre avis, les affirmations de la direction au 15 mars 2020 et telles qu'énoncées dans les paragraphes précédents sont fidèlement énoncées à tous les égards importants.

Ce rapport est exclusivement destiné à être utilisé par la direction du centre international Unisféra et de ses contributeurs et ne doit pas être utilisé à d'autres fins.


CLOUTIER LONGTIN INC.

par Chantal Longtin, auditrice CPA, CA

Saint-Eustache, le 7 mai 2020